

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LOM ET DJEREM

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA
PREMIER

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

BERTOUA ONE-SUB- DIVISION COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°006 /AONO/CABTA 1^{er}/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN DALOT SUR LA RIVIERE GBELL

**BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC
EXERCICE 2020**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LOM ET DJEREM

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA
PREMIER

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

BERTOUA ONE-SUB- DIVISION COUNCIL

INTERNAL TERNDER BOARD

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°006 /AONO/CABTA 1^{er}/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE GBELL

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC Exercice 2020

1.OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{er}, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Bertoua 1^{er}, Maître d'Ouvrage, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un dalot sur la rivière GBELL dans le Département du Lom et Djérem.

2.CONSTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ◆ Les travaux préparatoires ;
- ◆ Terrassement ;
- ◆ Maçonnerie et béton armé ;

3.PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4.FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2020, sur la ligne budgétaire :

- Imputation : 30 393 03 641208 2251
- Montant = 25 000 000 (Vingt-cinq millions) Francs CFA TTC ;

5.CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de la Commune de Bertoua 1^{er} dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de (50 000) francs CFA, à la recette municipale de BERTOUA.

6.REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires** dont un **(01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de la Commune de Bertoua 1^{er}, au plus tard le **18 juillet 2020 à 09heures** précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 006/AONO/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA
RIVIERE GBELL
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7.RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **cinq Cent mille (500 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure-limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8.OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera à la Mairie de la Commune de Bertoua 1^{er}, le **18 juillet 2020 à 10 heures** précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Bertoua 1^{er}, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9.CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

A. Critères éliminatoires :

- 13) Offre administrative, technique ou financière incomplète ou non conforme ;
- 14) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- 15) Omission dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis du prix d'une tâche quantifiée ;
- 16) Absence dans le sous-détail des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- 17) Pièce légalisée par une autorité non- habilitée ;
- 18) Pièce dont la date de légalisation est supérieure à 03 (trois) mois ;
- 19) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualifications ;
- 20) N'avoir pas achevé, l'exécution d'un projet de l'exercice 2019 dans la Région de l'EST ;
- 21) Avoir déjà été attributaire de deux (02) marchés au cours de l'Exercice 2020.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères essentiels de qualification :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|--|---------|
| 6) La capacité financière | Oui/Non |
| 7) Les références de l'Entreprise | Oui/Non |
| 8) Le matériel et les équipements essentiels | Oui/Non |
| 9) Le personnel d'encadrement | Oui/Non |
| 10) La compréhension du projet et la présentation de l'Offre | Oui/Non |

Toute offre ayant obtenu au moment de son évaluation technique un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à quatre-vingt pour cent (80%) verra son offre financière examinée.

10.DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11.CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **cinq Cent mille (500 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

12.DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de **trois (03) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de Mairie de la Commune de Bertoua 1^{er}, aux numéros de téléphones :

Bertoua le 23 JUIN 2020

Maire de la Commune de Bertoua 1^{er}

AUTORITE CONTRACTANTE

Ampliations :

- ✓ ARMP/EST (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM CA Bta 1^{er}
- ✓ Commune de Bertoua 1^{er}/EST ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.



Bembell d'Shack Olivier Promuall